Planification écologique : le CESE appelle à la mobilisation générale des acteurs du travail et de l'emploi

PUBLIÉ LE 15/05/2024

Suite à une saisine gouvernementale, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique » par 90 voix pour. Face à l'urgence climatique, le CESE propose des solutions opérationnelles pour adapter le travail et l'emploi aux impératifs de la planification et de la transition écologique.

Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la France a inscrit dans la loi des objectifs ambitieux dans des délais contraints : le pays doit diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, soit une baisse annuelle des émissions de 5% sur les prochaines années. Pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics se fondent sur une stratégie de planification écologique, qui impacte nos modes de travail et de production. Tous les emplois et tous les métiers sont concernés par la planification écologique : elle suppose un certain nombre d'adaptations et de renouvellement des enjeux d'emploi et de travail.

Pour relever ce défi le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a engagé un travail de fond sur les enjeux d'emplois, fondé sur une estimation chiffrée des besoins de certains secteurs. De ce travail se dégagent deux enseignements majeurs : une forte incertitude dans certains secteurs clés et stratégiques comme l'agriculture ou le bâtiment, et la nécessité d'apporter un regard transversal au-delà d'une approche sectorielle par métiers.

« Face au changement climatique les acteurs sociaux et économiques n'ont pas d'autre choix que de s'engager dans la transition écologique » déclare Claire Tutenuit, co-rapporteure de l'avis.

« Dans le contexte des discussions budgétaires actuelles, il ne faut pas désarmer les budgets concernant l'anticipation des mutations économiques. Les réductions annoncées nous inquiètent car elles contraignent fortement les besoins de planication d'une transition écologique qui mobilise l'ensemble des acteurs du travail, du dialogue social et de la formation », ajoute Pascal Mayol, co-rapporteur de l'avis.

Fruit du travail conjoint de la commission Environnement et de la commission Travail et emploi, cet avis vise à donc à proposer une méthode et des solutions concrètes pour mobiliser tous les acteurs économiques et sociaux, en concertation, face à l'urgence à agir en faveur de la planification et de la transition écologique, et intégrer ces préoccupations de manière systématisée dans la vie du travail.

L'avis formule ainsi 20 préconisations, mettant l'accent sur la nécessité de mobiliser toutes les parties prenantes en conciliant la nécessaire adaptation, les exigences d'atténuation dans une transition juste, la restauration de la nature et le débat démocratique.

Assurer un pilotage national et multipartite dans le cadre de la planification écologique.

Pour adapter les enjeux de travail et d'emploi à l'impératif de planification écologique, le CESE estime indispensable un pilotage multipartite, dans la durée, de la bonne coordination entre monde du travail et planification écologique. Ce pilotage devra notamment veiller à donner de la lisibilité aux acteurs et sécuriser les trajectoires, et assurer une coordination des travaux des branches et des régions.

Pour aller plus loin, le CESE préconise deux prises concrètes et complémentaires :

missionner directement le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) pour ce pilotage, après avis du conseil national de la transition écologique (CNTE), du Conseil national pour l'emploi, du Comité d'orientation des conditions de travail et du CESE.

faire évoluer les statuts de France Travail et France compétences pour y inclure des missions au service de la réussite de la planification écologique.

Prendre en compte les besoins de compétences pour la transition écologique dans toutes les certifications professionnelles et dans l'offre de formation

Le CESE préconise d'intégrer un critère relatif à la prise en compte de la transition écologique dans l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles découlant d'une demande d'un organisme certificateur.

Le CESE préconise également que la traduction de la planification écologique en matière de nouvelles formations ou d'évolution des formations existantes soit inscrite dans les contrats d'objectif entre France compétences et les opérateurs de compétences (OPCO) au niveau national, avec des indicateurs chiffrés.

Mobiliser les régions et le dialogue social d'entreprise et de branche en territoire

Le CESE préconise de renforcer le rôle des régions dans la mobilisation du monde du travail pour la réussite de la planification écologique, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Le CESE préconise que ce renforcement, initié par les COP régionales, soit acté et intégré aux contrats de plan État-régions, ce qui permettra d'y attacher des indicateurs, de s'assurer périodiquement de l'atteinte des objectifs et d'adapter ces objectifs à l'avancement de la transition en cohérence avec les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le CESE préconise également d'intégrer la planification écologique dans le dialogue social au niveau des branches et des entreprises, notamment à travers la pleine application de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 avril 2023 relatif à la transition écologique et au dialogue social.

Améliorer l'attractivité des métiers de la transition écologique

Pour améliorer l'attractivité et l'inclusivité des métiers, le CESE préconise :

d'organiser des conférences au niveau régional sur l'attractivité des métiers de la transition incluant les conditions de travail et l'adaptation à un contexte de changement climatique et rassemblant tous les acteurs ;

d'organiser et de garantir les secondes parties de carrières pour les métiers difficiles en renforçant pour ces métiers la mise en œuvre des entretiens de mi-carrière, en lien avec des dispositifs spécifiques de prévention de l'inaptitude et d'adaptation des conditions de travail et d'emploi ;

d'associer dans les entreprises les salariés à la réflexion sur les évolutions de leur métier à la transition dans le cadre d'un dialogue professionnel renouvelé ;

d'impliquer et d'accompagner les employeurs pour améliorer leurs offres d'emploi, de promotion et de formation, en particulier en veillant à les rendre plus accessibles aux femmes ;

d'intégrer l'évolution de ces métiers dans la politique RSE des entreprises.

En complément, le CESE préconise de mettre en œuvre des outils nationaux et territoriaux de co- construction de « nouveaux récits » qui permettront de (re)valoriser les métiers de la transition écologique dans l'imaginaire collectif et d'en faire des métiers

ouverts à toutes et tous, pourvoyeurs de sens, de fierté et au service de l’intérêt général.

Cet avis est rapporté par Claire Tutenuit (Groupe Agir autrement pour l’innovation sociale et environnementale) et Pascal Mayol (Groupe Environnement et nature), au nom des Commissions Environnement et Travail et emploi. Il a été présenté lors de l’assemblée plénière du 15 mai à 14h. L’avis a été adopté avec 90 voix pour, 1 voix contre et 27 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026